

Conseil municipal du 22 novembre 2022 à 18 h 00

LISTE DES DELIBERATIONS

(En vertu de la réforme entrée en application au 1^{er} juillet 2022)

Affaires générales - Rapporteur : M. Arnaud DECAGNY, Maire

- *Liste des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu des dispositions de la délibération du Conseil Municipal n° 37 du 5 juillet 2020, portant délégation au titre des dispositions des articles L. 2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, période du 13 juin au 25 octobre 2022.*

LISTE PRESENTEE : OUI

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 septembre 2022

PROCES-VERBAL APPROUVE : OUI

VOTE à l'unanimité

136. *Remplacement d'une conseillère municipale au sein de la Commission « Associations Sportives, Santé, Jeunesse, Éducatives Périscolaires, Démocratie Participative, Handicap, Politique de la Ville et Aînés »*

VOTE à l'unanimité

Culture, patrimoine, associations patriotiques et culturelles, bâtiments culturels

Rapporteur : M. Nicolas LEBLANC, Adjoint

137. *Délégation de maîtrise d'ouvrage à l'Association RENAISSANCE VAUBAN dans le cadre de la restauration des reliefs du Front 4/5 de la Porte de Mons*

VOTE à l'unanimité

138. *Modification du règlement intérieur de la salle Sthrau*

VOTE à l'unanimité

139. *Modification du règlement des études du Conservatoire à rayonnement communal Marie-Alexandre Guénin*

VOTE à l'unanimité

140. *Modification du règlement intérieur du Conservatoire à rayonnement communal Marie-Alexandre Guénin*

VOTE à l'unanimité

Jeunesse, Conseil municipal des jeunes, crèches, équipements pour la jeunesse

Rapporteur : Bernadette MORIAME, Adjointe

141. *Augmentation de la capacité d'accueil de l'ALSH permanent du site Blanche-Neige/Lamartine*

VOTE à l'unanimité

Transition écologique, propreté des voiries, espaces verts, environnement, espaces naturels, éclairages publics et signalisation

Rapporteur : **M. Dominique DELCROIX**, Adjoint

142. *Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage par la CAMVS à la Ville, dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place de Wattignies, des abords Avenues du Colonel Schouller et de Verdun*

VOTE à la majorité avec 2 abstentions (JP. ROMBEAUT et F. DE KEPPEL)

143. *Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage par la CAMVS à la Ville, dans le cadre des travaux d'aménagement de la Place des Nations, des abords rues Albert 1er et Franklin Roosevelt*

VOTE à la majorité avec 2 abstentions (JP. ROMBEAUT et F. DE KEPPEL)

144. *Convention avec le Département du Nord relative à la mise aux normes de passages piétons, à la pose de feux tricolores comportementaux et d'un panneau lumineux à LED sur la RD 195 dite « Rue de Neuf-Mesnil » et à leur entretien ultérieur*

VOTE à l'unanimité

Relations centres sociaux, démocratie participative, politique de la Ville, associations de quartier

Rapporteur : **M. Naguib REFFAS**, Adjoint

145. *Autorisation signature de l'avenant n° 2 à la Convention cadre de l'abattement de la Taxe foncière sur les propriétés bâties*

VOTE à l'unanimité

Urbanisme, ANRU, constructions nouvelles et aménagement urbain, logement: habitat, logements neufs et à réhabiliter, relation bailleurs sociaux, accessibilité, programme « action cœur de ville »

Rapporteur : **Mme Marie-Charles LALY**, Adjointe

146. *Autorisation de signature du traité de concession d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) porté par la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS), relatif au projet relevant du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du quartier des Provinces Françaises*

VOTE à l'unanimité

147. *Désaffectation d'une emprise foncière non bâtie, cadastrée H n°571, dépendante du domaine public sise rue du Faubourg Saint Lazare*

VOTE à l'unanimité

148. *Déclassement et intégration dans le domaine privé communal d'une emprise foncière non bâtie cadastrée H n°571, dépendante du domaine public sise rue du Faubourg Saint Lazare*

VOTE à l'unanimité

149. *Vente au profit de la société ERMES INVESTISSEMENT d'une emprise foncière non bâtie cadastrée H n°571, sise rue du Faubourg Saint Lazare*

VOTE à l'unanimité

150. *Autorisation de signature de deux conventions, l'une de partenariat et l'autre de projet collectif, entre l'Université de Lille et la Ville de Maubeuge dans le cadre de la formation et de l'insertion professionnelle des futurs diplômés de l'Institut d'Aménagement, d'Urbanisme et de Géographie de Lille (IAUGL)*

VOTE à l'unanimité

Education, enseignement supérieur, patrimoine scolaire, associations de parents d'élèves, pause méridienne et restauration scolaire

Rapporteur : **Mme Michèle GRAS**, Adjointe

151. *Autorisation signature de la convention d'adhésion au challenge planète de l'association « Choisis ta planète » dans le cadre de la Cité Educative*

VOTE à l'unanimité

Finances - Rapporteur : M. Arnaud DECAGNY, Maire

152. *Ville - Réajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°50 - Plan Ambition Ecoles*

VOTE à l'unanimité

153. *Subvention complémentaire 2022 pour la caisse des écoles - Ajustement comptable du compte 10229 « Reprise sur FCTVA »*

VOTE à l'unanimité

154. *Ville de Maubeuge - Taxes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeur*

VOTE à l'unanimité

155. *Présentation du rapport écrit des orientations budgétaires pour l'exercice 2023 aux fins de débat au sein de l'assemblée délibérante*

A l'unanimité, acte que le Débat d'Orientation Budgétaire de la ville pour l'exercice 2023 a été tenu.

156. *Ville de Maubeuge - Décision Modificative n° 1 du Budget Principal de l'année 2022*

VOTE à la majorité avec 2 abstentions (JP. ROMBEAUT et F. DE KEPPEL)

Ressources humaines

Rapporteur : **Mme Florence GALLAND**, Conseillère déléguée

157. *Autorisation de recrutement d'agents recenseurs pour le recensement annuel de la population et modalités de rémunération*

VOTE à l'unanimité

158. *Désignation d'un coordonnateur principal et d'un coordonnateur adjoint de l'enquête de recensement*

VOTE à l'unanimité

159. *Modification du tableau des effectifs*

VOTE à l'unanimité

160. *Avenant de prolongation du contrat de prévoyance complémentaire du personnel de la fonction publique auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance : CNP assurances*

VOTE à l'unanimité

161. **Motion relative au problème du transport ferroviaire et routier à partir et vers notre territoire présentée par le groupe « Maubeuge, plus belle ma ville »**

Vu l'art L2121-29 du CGCT,

Vu le règlement intérieur du 20 septembre 2020 modifié le 25 novembre 2021,

« Le mécontentement des usagers est quotidien parce que la situation est totalement intolérable.

Ce sont des salariés, des étudiants. Ils prennent le train parce qu'ils ne peuvent pas se loger là où ils travaillent ou étudient parce qu'il y avait des transports collectifs, qui structuraient leur organisation de vie. Et aujourd'hui, l'imprévisibilité des transports publics bouleverse totalement leur emploi du temps, met leur emploi en danger, insécurise les études. Ils sont aujourd'hui contraints, de ce fait, à prendre la route, quand financièrement c'est possible.

C'est une double peine, suite à la déviation de la bretelle à hauteur de Curgies pour rejoindre Valenciennes ou Lille (fermée depuis le 22 juin 2022 suite à un accident). Il faut, aux heures de pointe, 2 heures pour se rendre à Valenciennes, en voiture, certains jours. C'est inadmissible.

La SNCF ne joue vraiment pas le jeu sur l'information puisque les horaires sont mis en ligne et les usagers sont livrés à eux-mêmes et doivent consulter en temps réel les horaires pour savoir si leur train est supprimé ou non.

Si cette situation s'était produite autour de Lille, le chantier serait réalisé depuis longtemps.

Nous ne pouvons rester inactifs face à ces constats d'enclavement de notre territoire.

Le ministre des Transports a lui-même reconnu les galères que vivent les usagers des transports dans les Hauts de France, tout en renvoyant la patate chaude sur la Région en rappelant que chacun doit prendre ses responsabilités.

De quoi parlons-nous ? De transports régionaux.

Il y a une situation spécifique dans les Hauts de France a-t-il expliqué en invitant le Président de la Région, Xavier Bertrand, à mettre les moyens nécessaires car la Région a la responsabilité d'organiser des transports régionaux

La SNCF est également responsable : il y a des questions qui relèvent de son fait.

Dans notre région, il y a des pénuries de recrutement, les suppressions de trains en sont les conséquences. La SNCF a lancé plus que tardivement un plan de 440 recrutements pour les TER de la région.

Il est proposé au vote du Conseil municipal les points suivants :

- Le Conseil Régional et le Conseil Départemental sont compétents sur la problématique du désenclavement du territoire (chacun dans leur responsabilité et compétence) : nous demandons que tout soit mis en œuvre pour améliorer la situation dans les prochains jours et assurer la pérennisation à long terme des lignes ferroviaires et routières desservant notre territoire.
- Nous demandons un bilan des actions entreprises par la Région et le Département pour soutenir notre territoire quant aux déplacements.

- En conclusion nous demandons que cette motion :
 - soit soutenue par le conseil municipal
 - soit envoyée au député et à nos membres élus dans les instances régionales et départementales afin d'aboutir à une solution rapide à cette situation inadmissible.

Monsieur le Maire souhaite amender la motion en substituant aux mots « Département et Région » celui de « l'Etat » :

- **Le groupe « Maubeuge, plus belle ma ville » accepte cette substitution**
- **Monsieur JP. ROMBEAUT et Monsieur F. DE KEPPER accepte également.**

Le dispositif de la Motion de censure est désormais comme suit :

Il est proposé au vote du Conseil municipal les points suivants :

- L'Etat est compétent sur la problématique du désenclavement du territoire: nous demandons que tout soit mis en œuvre pour améliorer la situation dans les prochains jours et assurer la pérennisation à long terme des lignes ferroviaires et routières desservant notre territoire.
- Nous demandons un bilan des actions entreprises par l'Etat pour soutenir notre territoire quant aux déplacements.

En conclusion nous demandons que cette motion :

- soit soutenue par le conseil municipal
- soit envoyée au député et à nos membres élus dans les instances régionales et départementales ainsi que nationales afin d'aboutir à une solution rapide à cette situation inadmissible.

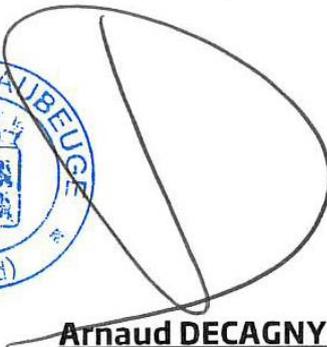
Motion acceptée à l'unanimité

Affiché le 29 novembre 2022

Le Secrétaire de séance,



Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY